



Communiqué de presse

Mardi 13 décembre 2022

La Ville de Bordeaux et Darwin créent une coopérative pour pérenniser les 2 hangars associatifs de l'écosystème

Afin de résoudre les problématiques foncières des 2 hangars actuellement occupés notamment par le skatepark du club La Brigade et le bric-à-brac Emmaüs, en suspens depuis six ans, et stabiliser l'écosystème, Darwin et la Ville de Bordeaux créent ensemble une SCIC, société coopérative d'intérêt collectif, pour les acheter puis les gérer.

Une délibération est présentée ce jour, mardi 13 décembre 2022, au conseil municipal de la Ville de Bordeaux, prévoyant la participation de la Ville de Bordeaux à la SCIC dénommée « les hangars Darwin », ainsi que le versement d'un montant de 1,055 M€ TTC pour permettre l'achat du foncier de ces deux hangars, à parts égales avec la Foncière solidaire Darwin.

La ZAC Bastide Niel prévoyait dans son programme initial de 2016, une démolition des hangars existants où étaient installées des activités associatives contribuant à l'écosystème Darwin, puis de nouvelles constructions comprenant un parking, des logements, dont sociaux, ...

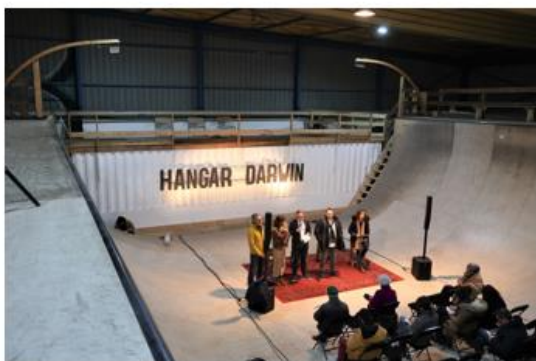
Ces fonciers sont stratégiquement situés au cœur de la ZAC, constituant ainsi de véritables « communs » que la Ville de Bordeaux et Darwin ont à cœur de préserver. Les hangars associatifs seront donc pérennisés, les logements sociaux non construits sont reportés sur le reste de la ZAC.

Une SCIC est une société coopérative d'intérêt collectif, qui correspond aux valeurs portées par l'équipe municipale bordelaise et Darwin : elle implique 3 grands types de sociétaires : les fondateurs, les collectivités, les usagers/salariés.

L'outil SCIC a l'intérêt de partager la charge de l'achat entre la Ville de Bordeaux et Darwin, d'œuvrer ensemble, dans un esprit coopératif, à la gestion en commun de ce patrimoine immobilier, laissant aux associations leur exploitation.

La SCIC aura un capital social de 1000 €, partagé entre 4 sociétaires : la Ville de Bordeaux (450 €), la foncière solidaire Darwin (450€), le fonds de dotation Darwin (50€), la 58ème -fédérant les associations et usagers des lieux- (50 €).

Les discussions continuent entre Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, la SAS Bastide Niel et Darwin afin de poursuivre, dans l'apaisement et dans un esprit constructif, la résolution des autres problématiques foncières.



Contacts presse

Ville de Bordeaux

France-Laure Pons 07 61 85 53 72 / Nicolas Corne 06 20 33 00 15 - Service de presse presse@mairie-bordeaux.fr (<mailto:presse@mairie-bordeaux.fr>) - 05 56 10 20 46 - twitter.com/bordeauxpresse (<https://twitter.com/bordeauxpresse>) - [bordeaux.fr](http://www.bordeaux.fr/) (<http://www.bordeaux.fr/>)

Darwin

Philippe Barre 06 09 06 35 84 / Nathalie Bois 06 98 67 38 18